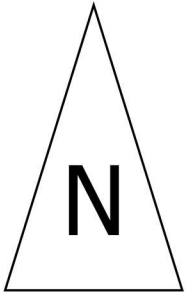


Liste des emplacements réservés			
Numéro	Commune	Objet	Bénéficiaire
1	La Chapelle-Hugon	Atelier municipal	Commune
2	Le Chautay	Parc	Commune
3	Le Chautay	Aménagement paysager	Commune
4	Le Chautay	Aménagement paysager	Commune
5	Cours-les-Barres	Extension du cimetière et parking	Commune
6	La Guerche-sur-l'Aubois	Équipement public	Commune
7	La Guerche-sur-l'Aubois	Extension espace sportif et de loisirs	Commune
8	Jouet-sur-l'Aubois	Voie de desserte de la zone AU	Commune
9	Jouet-sur-l'Aubois	Accès à la zone d'activités	Commune / CCPBELVA
10	Marselles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
11	Marselles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
12	Marselles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
13	Menetou-Couture	Jardin du souvenir (cimetière)	Commune
14	Cours-les-Barres	Réaménagement de l'ancien étang	Commune
15	La Guerche-sur-l'Aubois	Équipement public	Commune
16	Torteron	Création d'une voie de desserte	Commune
17	Cuffy	Équipement public et aire de covoiturage	Commune



Légende

- LES DIFFÉRENTES ZONES
- Ua, Ub, UpA, Up : zone urbaine dense de centre-villes (Ua) et centre-bourgs (Ub, UpA, Up)
 - Ubi, Upi : zone urbaine inondable dense (Ubi), patrimonial (Upi)
 - U : zone urbaine généraliste
 - Ui : zone urbaine généraliste inondable
 - Uc : zone d'équipements collectifs
 - Ue : zone d'activités économiques / Secteur Ueh
 - Uj : zone urbanisée de jardin inondable
 - 1AUb : zone à urbaniser alternative à vocation généraliste
 - 1AUe : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
 - 2AUb : zone à urbaniser différée généraliste
 - 2AUC : zone à urbaniser différée à vocation d'équipements collectifs
 - 2AUe : zone à urbaniser différée à vocation d'activités économiques
 - A : Zone agricole
 - Ab : zone agricole de biodiversité
 - Ah : Zone agricole constructible à vocation d'habitat
 - Ae : Zone agricole constructible à vocation d'activités économiques
 - N : Zone naturelle
 - Ni : Zone naturelle inondable
 - Nb : zone naturelle de biodiversité
 - Nbi : Zone naturelle de biodiversité inondable
 - Nc : Zone naturelle à vocation de carrière
 - Nd : Zone naturelle inondable à vocation de carrière
 - Nei : Zone naturelle constructible inondable à vocation d'activités économiques
 - NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
 - NU : Zone naturelle à vocation de loisirs inondable
 - NLC : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs, NLA : à Apremont-sur-Allier
 - Npv : Zone naturelle pour photovoltaïque au sol
- PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES
- Emplacement réservé
 - Élément de paysage
 - Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous sol
 - Éléments de la trame verte et bleue : réservoirs et corridors écologiques
 - Éléments de la trame verte et bleue : cours d'eau et zones humides
 - Éléments de paysage
 - Chemins à conserver et à créer
 - Éléments de la trame verte et bleue
 - Limite des communes
 - Cours d'eau permanent

Département du Cher

Communauté de Communes

Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

3 - Règlement d'urbanisme

2 - documents graphiques

a-Ensemble du territoire au 1 / 8000e

10 - Menetou-Couture

PL.U.i :

Délibération du conseil communautaire en date de :

Approbation :

29 mars 2021

Bureaux d'études :

Patricia MORELLON

BIOS

TCa & BP

Urbanisme

Environnement

architecture

0 100 200 300 400 500 m

